

Encourager la pratique sportive chez l'enfant en situation de handicap.

Table des matières

1.	Accessibilité des infrastructures sportives et du matériel.....	3
1.1	Adapter les installations sportives :	3
2.	Formation et Sensibilisation des professionnels du sport	3
2.1	Certificat de Qualification Handisport (CQH)	3
2.2	Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) - animateur Sportif.....	4
2.3	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS).....	4
2.4	Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS)	4
2.5	Formation en Sport Adapté (FFSA)	4
2.6	Université : Licence et Master STAPS - Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S).....	4
2.7	Diplômes d'État d'éducateur spécialisé	5
2.8	Formation continue et certifications	5
3.	Diversification de l'offre sportive adaptée.....	5
3.1	Développement des disciplines adaptées :	5
4.	Le Sport en milieu scolaire pour les enfants en situation de handicap.	6
4.1	Le cadre légal et réglementaire	6
4.2	Adaptation de l'Éducation Physique et Sportive (EPS)	6
4.3.	Le rôle des enseignants spécialisés (CAPPEI)	7
4.3	Le sport scolaire et l'UNSS	7
4.4	Le partenariat avec la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA).....	7
4.5	Le Plan National Sport et Handicap (PNSH)	8
4.6	Les Journées Paralympiques Scolaires	8
5.	Impliquer les familles.	8
5.1	Sensibilisation et information sur les bienfaits du sport	8
5.2	Offrir des séances découvertes ou des journées portes ouvertes	9
5.3	Rassurer sur l'adaptation des activités et sur la sécurité.....	9
5.4	Soutien des professionnels de santé et des écoles.....	9
5.5	Faciliter l'accès aux structures et clubs de sport.....	10
5.6	Proposer des témoignages et modèles inspirants.....	10
5.7	Offrir des aides financières et des subventions	10

5.8	Accompagnement des familles dans la démarche administrative	10
5.9	Créer une communauté de soutien entre les familles	11
5.10	Encourager le sport en famille.....	11
6.	Suivi médical et rééducation	11

Encourager la pratique sportive chez l'enfant en situation de handicap.

Favoriser et mettre en place la pratique du sport chez les enfants en situation de handicap nécessite une approche intégrée qui tient compte des besoins spécifiques de ces enfants tout en promouvant une accessibilité universelle. Voici plusieurs stratégies et leviers d'action pour encourager la pratique sportive chez les enfants en situation de handicap :

1. Accessibilité des infrastructures sportives et du matériel

1.1 Adapter les installations sportives :

- **Accès physique :** Les infrastructures sportives doivent être accessibles en termes d'aménagement (rampe d'accès, vestiaires adaptés, douches accessibles, etc.). Les salles de sport, les terrains et les piscines doivent répondre aux normes d'accessibilité pour accueillir des enfants avec des handicaps physiques ou sensoriels.
- **Matériel sportif adapté :** Proposer du matériel adapté (fauteuils roulants sportifs, ballons sonores pour les malvoyants, etc.) est essentiel pour permettre aux enfants handicapés de participer pleinement aux activités sportives.

Transport adapté :

- Faciliter l'accès aux lieux de pratique sportive via des services de transport adapté est un élément crucial, en particulier pour les familles qui n'ont pas de moyens de transport personnels accessibles.

2. Formation et Sensibilisation des professionnels du sport

La formation pour encadrer les enfants en situation de handicap en pratique sportive repose sur des parcours divers allant du bénévolat à des diplômes universitaires et professionnels. Les fédérations comme la FFH et la FFSA jouent un rôle clé dans la dispense de formations spécifiques, permettant aux encadrants d'adapter les activités sportives pour favoriser l'inclusion et le bien-être des jeunes handicapés.

En France, plusieurs formations sont proposées pour encadrer les enfants en situation de handicap dans le cadre de la pratique sportive. Ces formations visent à former des éducateurs, animateurs, et enseignants capables d'adapter les activités sportives aux besoins spécifiques des enfants handicapés. Voici les principales formations disponibles :

2.1 Certificat de Qualification Handisport (CQH)

Le CQH est une formation dispensée par la Fédération Française Handisport (FFH). Elle s'adresse aux professionnels et bénévoles souhaitant encadrer des personnes en situation de handicap moteur, visuel ou auditif. La formation aborde les bases de la pratique handisport, les techniques d'adaptation des activités, ainsi que la sécurité et la pédagogie à adopter.

2.2 Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) - Animateur Sportif

Le CQP permet de devenir animateur sportif et d'encadrer des activités sportives auprès de différents publics, y compris les enfants en situation de handicap. Il existe des spécialisations en fonction des disciplines sportives et des publics encadrés. Des modules spécifiques peuvent être suivis pour mieux comprendre les besoins des enfants en situation de handicap.

2.3 Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)

Le BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT) est une formation de référence pour devenir éducateur sportif. Certains modules incluent des connaissances sur l'adaptation des activités aux publics spécifiques, dont les enfants handicapés. Les éducateurs peuvent suivre des spécialisations ou des options liées au sport adapté ou au handisport.

2.4 Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS)

Ce diplôme est de niveau supérieur au BPJEPS et permet d'encadrer des activités sportives en responsabilité, notamment dans des structures spécialisées. Le DEJEPS Perfectionnement Sportif avec une spécialisation dans le sport adapté ou le handisport est particulièrement pertinent pour les encadrants de jeunes en situation de handicap.

2.5 Formation en Sport Adapté (FFSA)

La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) propose des formations spécifiques pour encadrer des enfants avec un handicap mental ou psychique. Ces formations permettent d'apprendre à adapter les activités sportives en fonction des capacités des jeunes. Ces formations s'adressent aux éducateurs sportifs, enseignants, professionnels de santé, et bénévoles.

2.6 Université : Licence et Master STAPS - Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S)

Les parcours STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) proposent une spécialisation APA-S (Activités Physiques Adaptées et Santé), qui permet de se former à l'encadrement de publics spécifiques, y compris les enfants en situation de handicap. Les diplômés de cette filière peuvent travailler dans des structures sportives, des centres spécialisés, ou en milieu scolaire pour promouvoir l'inclusion par le sport.

2.7 Diplômes d'État d'éducateur spécialisé

Les éducateurs spécialisés peuvent suivre des modules de formation complémentaires pour encadrer des activités sportives adaptées aux enfants handicapés, notamment en partenariat avec des associations de sport adapté ou handisport.

2.8 Formation continue et certifications

De nombreuses formations courtes (stages, modules, certifications) sont proposées par les fédérations sportives, les universités, et les organismes privés pour se spécialiser dans l'encadrement sportif des enfants en situation de handicap. Ces formations portent sur la pédagogie, les aspects psychologiques et physiques du handicap, et les techniques d'adaptation des activités.

Création de modules spécifiques : Des programmes de formation initiale et continue peuvent inclure des modules sur le sport adapté, la gestion de groupes mixtes, et l'adaptation des exercices.

Sensibilisation et pédagogie inclusive :

Sensibilisation au handicap dans les clubs et associations sportives : Promouvoir la diversité au sein des clubs et associations sportives, en sensibilisant les membres et les responsables au handicap, afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap sans stigmatisation.

Accompagnement personnalisé : Il peut être nécessaire d'avoir des professionnels spécialisés (éducateurs spécialisés, kinésithérapeutes, etc.) qui assistent les enfants dans leur pratique sportive.

3. Diversification de l'offre sportive adaptée

3.1 Développement des disciplines adaptées :

- Proposer une offre variée de disciplines sportives adaptées¹ qui conviennent à différents types de handicaps (natation, basket-ball en fauteuil, athlétisme, boccia, etc.). Il est important que ces disciplines soient disponibles dans un maximum de clubs et d'écoles.
- Clubs et structures spécialisés : Création de sections handisport dans les clubs sportifs existants pour les enfants en situation de handicap, ou favoriser la mise en réseau avec des structures spécialisées comme les associations locales affiliées à la Fédération Française Handisport (FFH) et à la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA).

¹ Cf annexe fin de document

- Programmes de découverte et d'initiation : Organiser des journées portes ouvertes ou des événements spécifiques pour permettre aux enfants en situation de handicap de découvrir différentes disciplines sportives, souvent en partenariat avec les écoles, les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) et les collectivités locales.

4. Le Sport en milieu scolaire pour les enfants en situation de handicap.

L'Éducation nationale en France a mis en place plusieurs mesures et dispositifs pour promouvoir la pratique sportive chez les enfants en situation de handicap. Ces initiatives visent à garantir l'inclusion de ces enfants dans les activités physiques et sportives (APS), tout en respectant leurs besoins spécifiques.

4.1 Le cadre légal et réglementaire

Le cadre légal en matière de promotion du sport pour les enfants en situation de handicap est principalement structuré par les lois suivantes :

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : cette loi introduit le droit à la scolarisation des enfants handicapés dans des établissements ordinaires et garantit l'accessibilité à l'éducation physique et sportive (EPS) en milieu scolaire.

Code de l'éducation (articles L.112-1 à L.112-5) : il impose que les élèves en situation de handicap bénéficient d'un parcours scolaire comprenant l'accès à l'éducation physique et sportive, comme les autres élèves.

4.2 Adaptation de l'Éducation Physique et Sportive (EPS)

L'éducation physique et sportive fait partie intégrante du programme scolaire des enfants en situation de handicap, avec des adaptations prévues :

- Projet personnalisé de scolarisation (PPS) : Le PPS définit les aménagements pédagogiques nécessaires pour chaque enfant en situation de handicap, y compris pour les activités physiques et sportives. Il peut prévoir l'adaptation du contenu des cours d'EPS, des équipements ou des modalités d'évaluation.
- Adaptation des activités physiques : L'enseignant d'EPS peut adapter les exercices, les règles des jeux ou encore le matériel (par exemple, des ballons sonores pour les enfants malvoyants) afin de permettre la participation active des élèves handicapés. Le but est de valoriser leurs capacités tout en intégrant les besoins spécifiques.

- **Auxiliaire de vie scolaire (AVS) :** Un accompagnement par un AVS peut être prévu pour aider les enfants dans la pratique des activités physiques en fonction de leurs besoins spécifiques, que ce soit pour la mobilité ou pour d'autres formes de soutien.

4.3. Le rôle des enseignants spécialisés (CAPPEI)

Les enseignants titulaires du CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Pratiques de l'Éducation Inclusive) jouent un rôle clé dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Ils sont formés pour adapter la pédagogie, y compris en EPS, et peuvent collaborer avec les enseignants d'EPS pour organiser des activités sportives adaptées. Ces enseignants travaillent dans des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), au sein des écoles ordinaires, et dans des établissements spécialisés pour les enfants ayant des besoins plus spécifiques.

4.3 Le sport scolaire et l'UNSS

Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) : L'UNSS, qui organise des compétitions sportives dans les collèges et lycées, est ouverte aux élèves en situation de handicap. Des compétitions spécifiques pour ces élèves sont mises en place, mais ils peuvent aussi participer aux compétitions générales, avec des adaptations.

- **Promotion du sport partagé :** L'UNSS promeut le concept de sport partagé, où des élèves handicapés et valides pratiquent ensemble des activités sportives, favorisant ainsi l'inclusion. Des événements spécifiques comme le Challenge Sportif de l'UNSS intègrent des épreuves adaptées pour les élèves en situation de handicap.
- **Label "Génération 2024" :** Ce label, attribué aux établissements scolaires, encourage la mise en place d'initiatives favorisant la pratique sportive pour tous, y compris les élèves en situation de handicap, dans le cadre de la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

4.4 Le partenariat avec la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)

La FFH collabore avec les établissements scolaires pour promouvoir la pratique du handisport auprès des enfants en situation de handicap moteur, visuel ou auditif. Elle propose des ressources pédagogiques et forme des enseignants pour encadrer des activités handisport dans le cadre scolaire.

La FFSA intervient pour les élèves avec un handicap mental ou psychique. Elle organise des événements et des compétitions, et collabore avec les écoles pour proposer des activités sportives adaptées à ce public.

4.5 Le Plan National Sport et Handicap (PNSH)

Le Plan National Sport et Handicap est une initiative du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des Sports visant à favoriser la pratique du sport pour les personnes handicapées, y compris les enfants en milieu scolaire. Il encourage la mise en place d'activités sportives inclusives, l'organisation de compétitions handisport et l'accès aux équipements adaptés.

4.6 Les Journées Paralympiques Scolaires

Organisées par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), ces journées visent à sensibiliser les élèves et à promouvoir la pratique du sport chez les jeunes en situation de handicap. Ces événements, organisés en partenariat avec les établissements scolaires, permettent aux élèves de découvrir les disciplines paralympiques et d'échanger avec des athlètes handisports.

L'Éducation nationale, en partenariat avec les fédérations et les institutions sportives, met en place un cadre inclusif pour favoriser la pratique sportive des enfants en situation de handicap. Grâce à l'adaptation des cours d'EPS, à la formation des enseignants, à l'intervention d'AVS et aux initiatives telles que le sport partagé et les compétitions handisport, les élèves handicapés peuvent bénéficier pleinement des bienfaits du sport dans leur parcours éducatif. L'objectif est de promouvoir une éducation physique accessible et inclusive, respectant les droits des élèves en situation de handicap et leur permettant de s'épanouir.

5. Impliquer les familles.

Il est important de sensibiliser les familles aux bienfaits du sport pour les enfants en situation de handicap, tant sur le plan physique que psychologique (amélioration de la condition physique, développement de la confiance en soi, intégration sociale, etc.).

Encourager les familles d'enfants en situation de handicap à faire pratiquer une activité sportive à leur enfant nécessite une approche bienveillante, informative et rassurante. Voici plusieurs leviers concrets et efficaces pour inciter les familles à s'engager dans cette démarche :

5.1 Sensibilisation et information sur les bienfaits du sport

- Communiquer les avantages du sport adapté : Les familles doivent être pleinement informées des nombreux bienfaits de la pratique sportive pour les enfants en situation de handicap, notamment en termes de développement physique

(renforcement musculaire, coordination, équilibre), de bien-être psychologique (confiance en soi, réduction du stress), et d'intégration sociale (amélioration de la communication et des interactions avec les autres).

- Démontrer l'impact sur le développement global : En insistant sur les bénéfices cognitifs et émotionnels du sport, comme l'amélioration de l'autonomie, la concentration, et la gestion des émotions, on peut rassurer les familles sur le rôle fondamental du sport dans l'épanouissement de leur enfant.

5.2 Offrir des séances découvertes ou des journées portes ouvertes

- Organiser des initiations gratuites : Proposer des séances découvertes de sport adapté ou handisport dans les écoles, les clubs sportifs ou les associations, permet aux enfants et aux familles d'expérimenter directement les activités dans un cadre rassurant.
- Journées portes ouvertes dans les centres sportifs ou les associations : Ces événements permettent aux familles de rencontrer des éducateurs spécialisés, des athlètes en situation de handicap, et d'autres familles pour partager des expériences et poser des questions.

5.3 Rassurer sur l'adaptation des activités et sur la sécurité

- Garantir un encadrement spécialisé : Insister sur le fait que les activités sont encadrées par des éducateurs et des professionnels formés aux besoins des enfants en situation de handicap est crucial pour rassurer les parents sur la sécurité de leur enfant.
- Montrer des exemples d'adaptations : Présenter les équipements spécifiques (fauteuils roulants pour le sport, ballons sonores, etc.) et les aménagements pédagogiques qui permettent à chaque enfant de participer selon ses capacités. Cela permet de dissiper les craintes liées aux risques ou à une éventuelle inadaptation.

5.4 Soutien des professionnels de santé et des écoles

- Rôle des médecins et thérapeutes : Les professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, psychomotriciens) sont des interlocuteurs de confiance pour les familles. Il est essentiel qu'ils encouragent la pratique sportive en expliquant comment elle peut soutenir le développement physique et psychologique de l'enfant.
- Écoles et enseignants : Les enseignants spécialisés et les équipes éducatives peuvent sensibiliser les familles en intégrant des activités physiques adaptées dans le parcours scolaire et en leur recommandant des clubs ou des structures sportives adaptées en dehors du cadre scolaire.

5.5 Faciliter l'accès aux structures et clubs de sport

- Accès à des structures locales adaptées : Mettre en lumière les clubs de sport qui offrent des activités adaptées aux enfants handicapés, et qui se trouvent à proximité des familles, est un facteur important pour encourager la pratique.
- Création de partenariats avec des associations sportives : Encourager la collaboration entre les établissements scolaires, les associations de parents, les clubs sportifs et les fédérations de sport adapté et handisport, afin de faciliter l'inscription des enfants.
- Transport et accessibilité : S'assurer que les familles soient informées des aides disponibles pour faciliter l'accès aux lieux de pratique, comme des solutions de transport adaptées ou des aides financières pour couvrir les frais d'inscription.

5.6 Proposer des témoignages et modèles inspirants

- Rencontres avec des athlètes handisport : Organiser des événements où des athlètes en situation de handicap partagent leur expérience peut encourager les enfants et les parents à se lancer. Voir des réussites inspirantes peut changer la perception de ce qui est possible pour leur enfant.
- Rôle des ambassadeurs locaux : Identifier des enfants ou des adolescents en situation de handicap qui pratiquent déjà un sport dans la région et partager leurs témoignages via les réseaux sociaux, les associations ou les médias locaux pour inspirer d'autres familles.

5.7 Offrir des aides financières et des subventions

- Informer sur les aides disponibles : Les familles doivent être au courant des dispositifs financiers d'aide à la pratique sportive (comme la réduction des coûts d'inscription, l'équipement adapté subventionné) offerts par les collectivités locales, l'État ou des associations. Des dispositifs tels que le Pass'Sport², qui aide à financer l'inscription des enfants à des clubs sportifs, peuvent alléger les charges financières et favoriser l'engagement.

5.8 Accompagnement des familles dans la démarche administrative

- Simplifier l'accès aux informations : Mettre en place un point de contact dédié pour les parents dans les clubs sportifs ou les écoles afin de les aider à comprendre comment inscrire leur enfant, et répondre à leurs questions sur les aménagements possibles.
- Guide de ressources : Proposer un guide complet détaillant les clubs, associations et dispositifs locaux qui soutiennent la pratique sportive des enfants en situation de handicap peut faciliter la prise de décision.

² <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

5.9 Créer une communauté de soutien entre les familles

- **Groupes de soutien pour les familles :** Créer des réseaux ou des groupes de discussion (en ligne ou en présentiel) pour que les parents puissent échanger leurs expériences et leurs doutes. Un environnement où les parents peuvent se sentir compris et soutenus favorise leur implication dans les activités de leurs enfants.

5.10 Encourager le sport en famille

- **Organiser des activités sportives familiales :** Proposer des événements où parents et enfants, valides ou en situation de handicap, peuvent pratiquer ensemble des activités sportives adaptées. Cela peut non seulement renforcer les liens familiaux mais aussi permettre aux parents de constater les progrès de leur enfant dans un cadre ludique.

Pour inciter les familles à encourager leurs enfants en situation de handicap à pratiquer un sport, il est essentiel de les informer, de les rassurer et de leur offrir un soutien personnalisé. En multipliant les initiatives pour rendre le sport accessible, visible et valorisé, tout en facilitant les démarches administratives et financières, on favorise une culture sportive inclusive, bénéfique tant pour les enfants que pour leurs familles.

6. Suivi médical et rééducation

Intégration de la pratique sportive dans les parcours de soins : Pour certains enfants en situation de handicap, la pratique du sport peut être recommandée dans le cadre de leur rééducation ou comme partie intégrante de leur prise en charge médicale. Les professionnels de santé (kinésithérapeutes, médecins de rééducation) peuvent encourager et orienter les enfants vers des sports adaptés à leur condition.

Favoriser et mettre en place la pratique du sport chez les enfants en situation de handicap nécessite un effort collectif impliquant les pouvoirs publics, les familles, les éducateurs, les associations, et les structures sportives. L'accessibilité, la formation des encadrants, la diversification de l'offre sportive, ainsi que la sensibilisation et la valorisation du sport adapté sont des leviers essentiels pour garantir une véritable inclusion dans la pratique sportive.

ANNEXES

1. Sports adaptés aux enfants en situation de handicap moteur

Ces activités sont adaptées aux enfants ayant une mobilité réduite, que ce soit en fauteuil roulant ou non.

- **Basket-ball en fauteuil** : Version adaptée du basket-ball, où les joueurs utilisent des fauteuils roulants spécifiques.
- **Rugby en fauteuil** : Sport d'équipe adapté, mélangeant rugby et handball avec des règles spécifiques.
- **Tennis de table** : Activité accessible aux enfants en fauteuil roulant, avec une adaptation des dimensions du terrain et du matériel.
- **Escrime en fauteuil** : Les escrimeurs restent assis dans leur fauteuil pour combattre, favorisant la motricité fine.
- **Boccia** : Sport de lancer proche de la pétanque, souvent pratiqué par des enfants atteints de paralysie cérébrale.
- **Athlétisme** : Différentes disciplines comme la course en fauteuil, le lancer de poids adapté ou le saut en longueur peuvent être modifiées pour correspondre aux capacités des enfants.
- **Natation adaptée** : Activité accessible avec un encadrement spécialisé pour les enfants ayant des troubles moteurs.
- **Cyclisme handisport** : Le handbike (vélo à main) est utilisé par des enfants ayant des difficultés de mobilité dans les membres inférieurs.
- **Danse en fauteuil** : La danse adaptée aux enfants en fauteuil leur permet de travailler le rythme et la coordination.
- **Ski handisport** : Utilisation de monoskis ou biski (fauteuils fixés à des skis) pour permettre aux enfants de pratiquer les sports de glisse.

2. Sports adaptés aux enfants en situation de handicap sensoriel (visuel ou auditif)

Ces activités sont modifiées pour s'adapter aux enfants ayant une déficience auditive ou visuelle.

- **Torball** : Sport collectif pour les enfants malvoyants ou non-voyants, où ils doivent lancer un ballon sonore sous une corde tendue.
- **Goalball** : Sport similaire au Torball, joué avec un ballon sonore, adapté aux enfants avec déficience visuelle.
- **Judo pour malvoyants** : Les enfants commencent le combat en étant en contact avec leur adversaire et doivent utiliser des repères tactiles.

- **Athlétisme guidé** : Les enfants malvoyants ou non-voyants courent accompagnés d'un guide, reliés par une cordelette, et pratiquent également des disciplines comme le saut ou le lancer.
- **Football à 5 pour malvoyants** : Les joueurs non-voyants portent des bandeaux sur les yeux et utilisent un ballon sonore.
- **Natation** : Pour les enfants malvoyants ou non-voyants, des guides sonores ou tactiles peuvent être utilisés pour indiquer les virages ou l'arrivée.
- **Escalade** : Adaptation avec des guides sonores ou tactiles pour les enfants malvoyants. L'encadrement est essentiel pour garantir la sécurité.
- **Cyclisme en tandem** : Un tandem est utilisé pour permettre aux enfants malvoyants de pratiquer le cyclisme avec un guide.

3. Sports adaptés aux enfants en situation de handicap mental ou psychique

Ces activités sont adaptées aux enfants avec des troubles du développement intellectuel, de l'apprentissage, ou des troubles psychiques.

- **Natation adaptée** : Activité bénéfique pour le développement moteur et sensoriel, avec une approche pédagogique adaptée.
- **Athlétisme adapté** : Inclut la course, le saut et le lancer, avec des adaptations pour permettre aux enfants de progresser à leur rythme.
- **Football adapté** : Le jeu est simplifié et les règles sont ajustées pour prendre en compte les capacités des enfants, favorisant la coopération et la motricité.
- **Basket-ball adapté** : La hauteur des paniers peut être abaissée et le nombre de joueurs réduit pour faciliter la participation.
- **Tennis de table** : Avec des règles simplifiées et un accompagnement personnalisé, le tennis de table favorise la concentration et la coordination.
- **Équitation thérapeutique (hippothérapie)** : L'interaction avec le cheval aide à développer la confiance en soi et la motricité chez les enfants présentant des troubles intellectuels ou psychiques.
- **Gymnastique adaptée** : Les exercices de motricité, d'équilibre et de coordination sont ajustés pour développer les capacités physiques des enfants.
- **Danse adaptée** : La danse permet aux enfants d'explorer leur corps, de travailler sur le rythme et l'expression personnelle, avec des chorégraphies simples.
- **Judo adapté** : Les règles du judo sont assouplies, avec un encadrement renforcé pour travailler la discipline, l'équilibre et la coordination.

4. Sports multisensoriels et thérapeutiques

Ces activités sont conçues pour stimuler plusieurs sens à la fois, souvent dans une approche thérapeutique.

- **Baby-gym adaptée** : Proposée pour les jeunes enfants, cette activité inclut des jeux moteurs et sensoriels adaptés pour encourager la découverte et le développement moteur.
- **Parcours moteurs** : Activité basée sur des circuits d'obstacles adaptés, favorisant l'équilibre, la motricité globale et la coordination, tout en s'adaptant aux capacités physiques et mentales des enfants.
- **Escalade sensorielle** : Permet de travailler à la fois le toucher, l'équilibre et la coordination, tout en favorisant la confiance en soi. Cette activité est adaptée à tous les types de handicap.
- **Ateliers multisports** : Ils regroupent différentes disciplines et permettent aux enfants de découvrir plusieurs sports adaptés à leurs capacités dans un environnement ludique et inclusif.

5. Activités physiques adaptées à tous les types de handicap

Ces activités sont accessibles à une large gamme d'enfants en situation de handicap, indépendamment de leur type de déficience.

- **Randonnée adaptée** : En utilisant des aides à la mobilité comme la Joëlette (fauteuil tout terrain), les enfants en situation de handicap peuvent participer à des randonnées en pleine nature.
- **Sports nautiques adaptés** : La voile, le canoë-kayak, ou même le surf peuvent être adaptés avec des équipements spécifiques pour permettre la pratique à des enfants handicapés.
- **Jeux paralympiques adaptés** : Organisés dans certaines écoles et clubs, ces compétitions multisports incluent des versions adaptées des sports paralympiques.
- **Activités d'éveil corporel** : Ces ateliers aident à développer les capacités motrices et sensorielles de manière ludique et accessible à tous les enfants.

6. Autres activités adaptées

- **Yoga adapté** : Propose des postures simplifiées et un accompagnement individualisé pour encourager la relaxation et le développement de la motricité.
- **Théâtre et expression corporelle** : Activité qui combine sport et créativité, permettant aux enfants de développer leur sens artistique tout en bougeant.
- **Jeux d'équilibre** : Avec des outils comme les planches d'équilibre ou les ballons de gymnastique, ces activités permettent de travailler la coordination et l'équilibre de manière ludique.